Activité 2 : Les institutions de la Ve République
Individuelle
30min

1: Le pouvoir exécutif est détenu par le président de la République et le Premier ministre. Contrairement à de nombreux pays, chacun des deux a beaucoup de pouvoirs, d'où l'expression «pouvoir à deux têtes».

2: Le pouvoir législatif est détenu par l'Assemblée nationale et le Sénat. C'est un bicamérisme.

3: Le président de la République veille au respect de la constitution, est le chef des armées, promulgue les lois, prend les mesures d'exception en cas de danger pour le pays ou la démocratie. Ses pouvoirs sont donc très importants.

4: Le président de la République a le pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale. L'Assemblée nationale peut déposer une motion de censure pour obliger le gouvernement à démissionner. Ce sont eux qui votent ou rejettent les projets de loi déposés par les ministres. L'expression « équilibre des pouvoirs » vient du fait que chaque pouvoir a un moyen de pression sur l'autre. Ils doivent donc collaborer l'un avec l'autre.

5: Le gouvernement, ainsi que chacune des deux chambres, peuvent être à l'origine d'une loi.

6: Le Sénat et l'Assemblée nationale discutent les lois. Ils peuvent les amender pour en changer certaines dispositions.

7: Le Conseil Constitutionnel garantit la démocratie en vérifiant la légalité des élections et le respect de la Constitution.

8: La loi en France est discutée et votée par les députés et les sénateurs qui sont les représentants du peuple. Elle est donc l'expression de la volonté générale. Les pouvoirs sont séparés. Le pouvoir exécutif est dévolu au président de la République et au Premier ministre. Le pouvoir législatif est du ressort de l'Assemblée nationale et du Sénat. La séparation des pouvoir est donc bien assurée, même si le législateur a tenu à maintenir un certain équilibre du pouvoir pour le bon fonctionnement des institutions. La Constitution est un texte essentiel, puisqu'elle arbitre les relations entre les différents pouvoirs et institutions. Le Conseil constitutionnel veille à son respect, avec le président de la République. En France, le respect de la Constitution, de la séparation des pouvoirs et de la volonté générale montre que les principes démocratiques sont respectés.

En France sous la Ve République			
Les pouvoirs du président de la République	**Les pouvoirs du Premier ministre**	**Le rôle du Parlement**	**Le rôle du Conseil constitutionnel**
– veille au respect de la Constitution – est le chef des armées – promulgue les lois, – prend les mesures d'exception en cas de danger pour le pays ou la démocratie	– dirige l'action du gouvernement – assure l'exécution des lois	– vote et discute les lois	– Vérifie la constitutionnalité des lois – Vérifie le respect de la procédure légale des élections.